

présentent actuellement de nouvelles réclamations, et de quelle manière a été exécutée la partie inachevée du contrat.—(M. Snowball.)

La Chambre s'ajourne
à dix heures
et un quart.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mardi, 9 mars 1880.

M. l'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

PRIÈRE.

PÉTITIONS RELATIVES AUX BILLS PRIVÉS.

PROLONGATION DE DÉLAI.

RÉSOLU que la période fixée pour recevoir les pétitions relatives aux bills privés soit prolongée de quatre jours, à partir d'aujourd'hui.—(M. Robinson.)

PRÉSENTATION DE BILLS.

Les bills suivants sont présentés et subissent la première lecture :

Bill (No. 63) à l'effet d'étendre les pouvoirs de la compagnie dite "Manitoba South Western Colonisation Railway Company," et d'amender de nouveau l'acte constitutif de la dite compagnie.—(M. Schultz.)

Bill (No. 64) autorisant et réglant la liquidation des affaires de la banque Consolidée du Canada.—(M. Gault.)

Bill (No. 65) amendant les actes relatifs à la compagnie de télégraphe de Montréal.—(M. Gault.)

Bill (No. 66) constituant la compagnie de chemin de fer de Québec et Ontario.—(M. Cameron, Victoria-Nord.)

SUBSIDES.

II. ADMINISTRATION CIVILE.

SIR SAMUEL L. TILLEY : Monsieur l'Orateur, avant de soumettre mon exposé financier, je désire proposer que la Chambre se forme en comité des subsides pour prendre un vote sur les subsides, et je demande à mes honorables amis de la gauche d'y consentir, parce qu'il serait bien préférable de faire l'exposé financier sur motion de former la Chambre en comité des voies et moyens. Ils comprendront parfaitement cela. Je propose donc que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. MACKENZIE : Je ne m'opposerai pas à cette manière de procéder. Toutefois, il eût été préférable de suivre la règle ordinaire et d'avoir pris un vote avant aujourd'hui.

SIR SAMUEL L. TILLEY.

SIR SAMUEL L. TILLEY : J'admets cela ; mais je m'en trouve dans des circonstances particulières. Je voulais suivre l'usage ; mais une maladie grave de mon député-ministre et d'autres circonstances m'ont retardé. C'est pourquoi je réclame l'indulgence de mes honorables amis de la gauche.

La Chambre se forme en comité des subsides.

(En comité.)

2. Bureau du secrétaire du gouverneur-général—\$11,000.

Il est ordonné que la résolution soit rapportée.

La Chambre reprend sa séance.

(En Chambre.)

La résolution est rapportée, lue une seconde fois et adoptée.

VOIES ET MOYENS—LE BUDGET.

SIR SAMUEL L. TILLEY : Mon but, en proposant que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, est de vous soumettre mon exposé financier. Lorsqu'à la dernière session, j'eus l'honneur de présenter à la Chambre la même proposition, je pris la liberté d'attirer l'attention sur les différents événements qui s'étaient écoulés depuis 1873—époque où je présidais au département des finances—à l'année 1879, qui me voyait revenir à la même position. Je rappelai, brièvement, que le pays avait été dans un état florissant jusqu'à l'année 1873, et je comparai cette époque à l'année 1879, qui me voyait arriver, comme ministre des finances, à temps pour constater que le trésor était vide et que le Canada ne jouissait pas de cette ère de prospérité que nous avions droit d'espérer.

C'est dans ces circonstances difficiles que le gouvernement résolut de réunir les Chambres, circonstances rendues moins difficiles pourtant, par le fait que le très-honorable chef du gouvernement avait précédemment, alors qu'il dirigeait l'opposition, présenté à cette Chambre un certain nombre de propositions dans lesquelles il suggérait une certaine politique qui fut rejetée d'abord par la Chambre, mais ensuite adoptée par une majorité écrasante de la population. En traitant ce sujet, qui était de la plus haute importance, nous étions sûrs d'avoir pour nous l'assentiment général. Toute la difficulté consistait à élaborer une politique qui fût, non-seulement d'accord avec les opinions

de nos partisans, mais acceptable à tout le pays en général.

Nous éprouvâmes, cependant, moins de difficultés qu'il ne nous aurait fallu en surmonter dans d'autres circonstances, car cette question avait été discutée antérieurement dans toutes les parties du Canada. Comme je l'ai déjà dit, il s'agissait surtout d'harmoniser les sentiments et les opinions, non-seulement de nos partisans dans la Chambre, mais de nos amis qui n'appartiennent pas à cette Chambre, afin que le nouveau système fiscal ne fonctionnât pas d'une façon injuste ou onéreuse pour une partie du pays en particulier. Eh ! bien, M. l'Orateur, le gouvernement se mit à l'œuvre, et nous eûmes la satisfaction de constater, à la fin de la session, que notre politique était favorablement accueillie de la Chambre et du pays en général, que les membres du parlement avaient rempli leurs promesses, que le parti libéral-conservateur avait rempli ses promesses, et que nous avions tout lieu de croire que notre politique était non-seulement acceptable à nos partisans, mais qu'elle serait avantageuse au pays.

Je viens aujourd'hui vous montrer jusqu'à quel point nos espérances et nos calculs se sont réalisés. Mais les difficultés à surmonter ne s'étendaient pas seulement au tarif, elles s'appliquaient aussi aux finances. En effet, monsieur l'Orateur, il était facile de voir par les comptes publics que, depuis trois ou quatre ans, les dépenses l'emportaient sensiblement sur le revenu, et que le déficit avait atteint pour les trois années précédentes, de même que nous l'estimions pour la quatrième année, une moyenne de \$1,750,000. Il s'agissait pour nous de voir quelles mesures il fallait prendre pour activer le progrès du pays en favorisant les industries, tout en augmentant les sources du revenu. Mais là ne se bornaient pas encore nos difficultés. A l'avènement du parti conservateur au pouvoir, l'administration put constater que ses prédécesseurs avaient contracté des engagements onéreux pour construire des canaux et des chemins de fer. Ils avaient décidé la construction de canaux, qui entraînaient une dépense de plusieurs millions de piastres, que le gouvernement actuel est obligé de payer. Je me rappelle fort bien que, lorsqu'on proposa à la Chambre de voter des crédits pour la construction de ces travaux, le

parti qui représentait alors l'opposition ne s'y opposa aucunement ; on fut unanime à admettre qu'il fallait de toute nécessité trouver de l'emploi pour des milliers d'ouvriers qui étaient désœuvrés et dans le plus grand besoin.

N'est-ce pas un fait significatif que, nonobstant ce que l'on a dit de la détresse actuelle, aucun parti de cette Chambre n'ait cru devoir soumettre une proposition à l'effet d'entreprendre des travaux, exclusivement ou en grande partie dans le but de procurer de l'emploi à la population qui est inoccupée ?

Oui, tel était l'état de choses existant, tels étaient les engagements pris par nos adversaires ; ils avaient accordé des contrats qui occasionnaient des dépenses considérables, dans le but de prolonger un chemin de fer dans la direction de Nipissing et de construire d'autres travaux à l'ouest de la rivière Rouge et à l'est de Winnipeg. Ajoutons à cela le parachèvement de l'embranchement de Pembina et la construction de 120 milles de chemin de fer dans la Colombie anglaise et pour lesquels des soumissions avaient été demandées. Tous ces ouvrages exigeaient d'immenses sommes d'argent, et il fallait augmenter de beaucoup l'intérêt annuel afin de faire face à nos obligations. Nous n'avions donc pas seulement à combler un déficit de \$2,000,000 par année, conformément à nos prévisions d'alors ; car il nous fallait pourvoir à une augmentation de dépenses représentées par l'intérêt sur la dette publique, intérêt qui variait de \$400,000 à \$500,000 par année.

Ce fut dans ces circonstances difficiles que nous fûmes appelés à assumer de lourdes responsabilités et à donner à cette question notre plus sérieuse attention. Ceux qui nous avaient précédés avaient fait preuve d'un manque de discernement complet dans la distribution des deniers pour la construction du chemin de fer du Pacifique, tellement que, pour retirer le plus de profit possible, dans le plus court délai, des travaux faits sur le chemin de fer du Pacifique, il devint nécessaire de construire un autre chaînon très coûteux qui nous permit de retirer quelque avantage de l'argent dépensé. Il nous fallut ordonner la construction de 180 milles de chemin de fer afin de relier la tête du lac Supérieur avec Winnipeg, entreprise des plus coûteuses, mais que

nous avons dû poursuivre avec toute la diligence possible, car elle était le seul moyen à notre disposition pour neutraliser les mauvais effets de l'administration précédente, retirer quelque bénéfice de l'argent dépensé pour la construction du chemin de fer, et ouvrir un pays nouveau à la colonisation.

Outre qu'il a fallu pourvoir à la construction de ce chemin, nous avons dû ajouter aux dépenses le coût de construction de 200 à 220 milles à l'ouest de Winnipeg, afin que, lorsque le chemin sera en opération, depuis la tête du lac Supérieur jusqu'à Winnipeg, nous ayons à notre disposition une étendue immense de terre fertile, propre à la colonisation; car les avantages que nous en retirerons compenseront beaucoup les dépenses que ce chemin de fer nous a coûtées jusqu'aujourd'hui. Comme il est facile de le comprendre, monsieur l'Orateur, ces travaux ont coûté au pays des sommes considérables, et nous n'aurions dû les exécuter que plus tard; mais les intérêts du pays exigeaient cette ligne de conduite et il nous a fallu la suivre. En agissant ainsi, nous avons cru nous rendre aux désirs de nos amis dans cette Chambre et au dehors; car le pays entier désire que nous ouvrons à la colonisation aussitôt que possible les territoires immenses du Nord-Ouest, afin que les plus anciennes provinces du Canada puissent profiter des avantages directs et indirects de leur développement.

Si nous nous étions laissés guider par notre seule manière de voir, nous aurions désiré que les dépenses des travaux publics imputables au capital, n'excédassent pas \$5,000,000 ou \$6,000,000; mais dans les circonstances que je viens d'énumérer, on voit qu'il y avait des engagements auxquels il fallait faire honneur, engagements qui entraîneront peut-être une dépense de \$12,000,000 pendant l'année courante, et \$12,000,000 ou \$13,000,000 pour l'année prochaine.

La Chambre comprendra, après ce que je viens de dire, la difficulté de notre position; et, ce qui l'aggrave, il ne nous faut pas seulement pourvoir au déficit de \$2,000,000 par année, mais à une somme bien plus élevée. Si le déficit de l'année n'avait été que ce qu'on l'avait estimé, nos difficultés auraient été moindres qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Afin de bien faire comprendre ce sujet et pour donner une idée exacte des dé-

penses de l'année courante et celles de l'année prochaine, il me faut dire ici que le déficit de l'année dernière, au lieu d'être de \$2,000,000, a été, en tenant compte du fait qu'en prévision d'un changement de tarif, il a été payé à la douane \$700,000 de plus que si le nouveau tarif n'était pas venu en opération, et que l'accise a rapporté, pour la même raison, \$600,000 de plus, le déficit, dis-je, au lieu d'être de \$2,100,000, a été de \$3,400,000.

M. MILLS : Ecoutez ! écoutez !

SIR SAMUEL L. TILLEY : J'entends un des messieurs de l'opposition dire : "Ecoutez ! écoutez !" Je vais expliquer à la Chambre sur quoi j'appuie mon assertion. Commençons par le budget préparé par l'ex-ministre des finances, dans lequel il établit les recettes et dépenses pour l'année finissant le 30 juin 1879. L'honorable monsieur avait calculé que les recettes de la douane s'élèveraient à \$13,750,000, et elles ont été de \$12,900,659. J'ai établi plus haut qu'il faut inclure dans ce montant \$700,000, résultat des importations considérables des mois de février et mars de l'année dernière, montant qui n'eût pas été versé alors si les marchands ne s'étaient pas attendus à un changement de tarif.

L'honorable monsieur estimait que les recettes de l'accise atteindraient \$5,250,000. Elles se sont élevées à \$5,390,763. Il est maintenant parfaitement établi que, sans les changements proposés dans les droits de l'accise, il aurait été reçu \$600,000 de moins durant cette période—laquelle somme aurait été portée au crédit de cette année. L'honorable monsieur calculait que les timbres des billets produiraient \$250,000; ils ont donné \$188,000. Il calculait que les recettes des postes s'élèveraient à \$1,200,000; elles n'ont pas dépassé \$1,172,000. Il calculait encore que les recettes des travaux publics et des canaux seraient de \$1,900,000; elles ont été de \$1,863,149. L'intérêt des placements devait s'élever, suivant lui, à \$800,000; il a rapporté \$592,800. D'autres revenus qu'il avait calculés devoir s'élever à \$700,000 ont atteint \$412,700. Somme toute, les estimations étaient de \$23,850,000, et les recettes n'ont été que de \$22,517,380. Retranchons de cette somme \$1,300,000 pour les droits de douane et d'accise payés en prévision d'un changement de tarif, et nous arrivons à un chiffre de recettes de \$21,217,380.

Passons maintenant au chapitre des dépenses. D'après les calculs de l'administrateur des finances, elles devaient être de \$23,669,073 ; elles se sont élevées à \$24,455,381. A ce sujet, je puis dire qu'il y avait une estimation en moins, dans le calcul de l'intérêt, de \$285,891. Naturellement la loi pourvoit à cette dépense ; mais cela n'empêche pas que la dépense sous ce chef a dépassé l'estimation de \$285,891.

Voici encore d'autres exemples d'estimations insuffisantes : Dans les frais d'administration, \$92,180 ; dans le fonds d'amortissement, \$146,992 ; dépenses d'élections, \$62,757 ; pensions, \$5,323 ; fonds de retraite, \$3,521 ; subventions, \$21,901 ; crédits supplémentaires, \$627,000.

Je ne sache pas que l'honorable membre ait manifesté l'intention de connaître les détails relatifs à l'augmentation de l'intérêt tel qu'estimé. Du rapport que je tiens en main, il ressort que le montant de l'intérêt s'élève à \$285,000. Mais je puis ajouter que, si les dépenses s'élèvent, comme je l'ai dit tout à l'heure, à \$24,445,138, les balances périmées, comme le prouve l'état mis devant cette Chambre, à la demande des honorables membres de l'opposition, s'élèvent à environ \$700,000. Si cette dernière somme avait été dépensée par la présente administration, le déficit aurait été de \$4,161,866. Mais je n'ai pas l'intention d'imputer à nos devanciers le déficit entier, attendu qu'il existe toujours des balances périmées.

M. ANGLIN : Ecoutez.

SIR SAMUEL L. TILLEY : J'entends l'honorable député de Gloucester qui dit : Ecoutez ! Il est évident que, sans les \$1,300,000 que le nouveau tarif a fait entrer au revenu des douanes et de l'accise, durant les mois de janvier et février, le déficit aurait été de \$3,482,917. Mais l'on comprendra facilement, je pense, que, dans ces circonstances, alors que nous établissons nos calculs sur un déficit de \$2,000,000, nous avons réellement à faire face à un déficit de plus de trois millions, et l'on ne devra pas s'étonner si, sous certains rapports, les balances de l'année courante, basées sur une nouvelle estimation, que je me propose de vous soumettre, n'ont pas entièrement réalisé nos espérances. Il s'agit non-seulement d'une augmentation de dépenses de plus d'un million, pour l'année courante, mais d'une augmentation

à peu près égale pour des années à venir. Et, en faisant nos calculs pour l'avenir, il faudra voir si nous pouvons rétablir l'équilibre en pratiquant la plus sévère économie possible.

Les dépenses pour lesquelles des crédits supplémentaires ont été demandées donneront peut-être lieu à la critique. J'ai pris la peine de vérifier l'un après l'autre les différents items auxquels se rapportent ces crédits supplémentaires, et j'ai trouvé que les items dont l'administration actuelle peut se dire responsable, s'élèvent, en tout, à la somme de \$100,000.

Je sais que les honorables membres de la gauche peuvent dire : " Vous avez demandé un crédit additionnel pour les chemins de fer." Nous n'ignorons pas, M. l'Orateur, que les dépenses de l'Intercolonial pour cette année ont singulièrement dépassé les crédits demandés par nos honorables amis de la gauche. Mais, M. l'Orateur, ces dépenses additionnelles ne sauraient être imputées à la présente administration. Le déficit créé par cette entreprise d'utilité publique, durant la dernière année, a atteint le chiffre de \$700,000 ; de sorte que le déficit durant les six premiers mois de l'année, dont les honorables membres de la gauche sont principalement responsables, et durant l'autre semestre, dont ils sont en partie responsables, est en grande partie le résultat de leur administration. Si nous examinons cette affaire pour mieux comprendre jusqu'à quel point nous étions dans le vrai en émettant notre proposition, on verra clairement qu'à tout événement, les dépenses dont nos honorables amis de la gauche doivent porter la responsabilité ont produit, dans le cours de cette année, un déficit d'au moins \$3,000,000, au lieu de \$2,000,000.

Nous allons maintenant prendre en considération la question des dépenses de la présente année. J'ai préparé avec soin un état comparatif des revenus et des dépenses, en me basant sur l'expérience acquise jusqu'aujourd'hui. Dans mon discours, l'an passé, je comptais obtenir un revenu des douanes, pour cette année, de \$14,000,000, à part celui de \$500,000 qui a été perçu durant les mois de février et mars. Ce dernier montant, qui faisait légitimement partie du revenu de la présente année, s'est trouvé avoir, à la fin de l'année, dépassé mes prévisions, puisqu'il a été de \$700,000 au lieu de

\$500,000. Je suis maintenant aussi convaincu que jamais qu'à part les sommes perçues, l'année dernière, et qui appartiennent à la présente, celles perçues par les douanes seront, comme je l'avais calculé, de \$14,000,000 pour cette année. On a allégué que le revenu jusqu'au 1er janvier ne justifiait pas une semblable conclusion ; mais, si nous calculons le revenu des douanes jusqu'à cette période, et si nous y ajoutons même \$500,000, notre estimation primitive, nous trouvons que ce montant produit presque la moitié de l'estimation de \$14,500,000 pour toute l'année. Maintenant si nous prenons en considération le fait que nous avons probablement consommé ou qu'on a lancé sur le marché les marchandises qui ont payé le droit l'an dernier et qui appartiennent à celle-ci, nous pouvons fort bien nous attendre à recevoir, durant le dernier semestre de la présente année, une somme égale à celle qui a été payée durant le premier semestre, \$7,250,000.

Je puis ajouter, me basant sur les rapports faits tous les dix jours, que nous avons perçu, dans les mois de janvier et février et les cinq premiers jours de ce mois, \$450,000 de plus que dans la période correspondante de 1879. Cela tend à prouver clairement que nous avons consommé les marchandises importées l'année dernière, et que nous pouvons compter, pour le reste de la présente année, sur une augmentation de revenus suffisante pour correspondre aux crédits demandés par le gouvernement.

L'estimation du revenu de l'accise, telle que basée sur l'expérience acquise jusqu'à ce jour, s'élève à \$4,500,000, auxquelles il faut ajouter \$600,000, qui ont été imputées à l'année dernière mais qui appartiennent réellement à la présente, ce qui donne \$5,100,000. Ce montant n'atteint pas celui qui a été inscrit dans nos estimations, il y a un an.

Je me rappelle parfaitement que l'honorable monsieur qui m'a précédé a contesté mon calcul, lorsque j'ai prétendu que les 10 centins par gallon sur les alcools rapporteraient \$100,000 : le seul item du revenu qui indique une diminution jusqu'à aujourd'hui. Il peut se faire que cet honorable monsieur ait dit vrai quant aux causes de cette réduction, mais je suis porté à attribuer le fait à une autre cause, c'est-à-dire à une diminution dans la consommation des spiritueux.

SIR SAMUEL L. TILLEY.

Dans tous les cas, je suis certain que tout le monde est d'opinion sur le fait que, quelles que soient les causes qui aient amené cette diminution, c'est l'item de revenu auquel notre population tient le moins et qui suscitera le moins de regret.

Nous avons calculé que les recettes du service postal s'élèveraient à \$1,200,000, et nous persistons à croire que cette estimation est correcte.

Quant aux travaux publics, nous comptons obtenir un surplus de \$50,000, sur les recettes de l'année précédente, et cela s'explique par le fait de notre mise en possession de l'embranchement de Pembina, sur le chemin de fer du Pacifique. Nous avons demandé à la Chambre de voter \$50,000 pour l'entretien de ce chemin ; mais, d'un autre côté, si nous avons augmenté les dépenses, il est avéré que les revenus de ce chemin augmenteront en proportion.

Nous sommes d'avis que le revenu des timbres de poste s'élèvera à \$200,000.

On constate une augmentation dans l'intérêt des placements. Je dois dire, en premier lieu, que l'emprunt que nous avons négocié en Angleterre, l'an dernier, et les sommes d'argent que nous avons empruntées à cinq pour cent, ont eu pour conséquence de donner au trésor plus que les ressources nécessaires pour les besoins de l'année courante et de nous fournir l'argent nécessaire pour faire face au paiement des obligations qui échoient le premier juillet prochain et qui portent intérêt ; l'intérêt de cet argent atteindra probablement \$200,000—quoique je l'aie estimé à seulement \$150,000—au-dessus du montant estimé. De sorte que l'intérêt provenant de la dépense se trouve compensé par une somme additionnelle portée à notre crédit et qui provient de nos revenus.

J'avais d'abord estimé tous les autres revenus à \$700,000 ; mais, en comparant les tableaux de l'année dernière et ceux de cette année, je m'aperçois qu'il est très-probable que ce montant n'excèdera pas \$600,000, ce qui donne comme recette estimée pour l'année courante \$24,450,000, au lieu de \$24,200,000, l'estimation précédente.

Arrivons maintenant à l'estimation des dépenses. Les calculs de l'année dernière en élevaient le chiffre à \$23,869,262. Le budget supplémentaire, qui est mainte-

nant soumis à la Chambre, établit qu'en déduisant les crédits imputables au capital, les crédits supplémentaires pour l'année courante, imputables au revenu, s'élèvent à \$858,922. Ils se composent en partie d'une somme de \$100,000 pour venir en aide à l'Irlande; de \$201,000 pour venir au secours des sauvages qui sont dans la misère; de \$97,500 pour construire des édifices publics à Saint-Jean, somme que l'on doit ajouter à celle que l'on avait demandée à la Chambre de voter; \$50,000 pour frais d'exploitation du chemin de fer du Pacifique; \$42,000 pour réparations aux canaux et autres items, soit en tout \$858,922.

Je dois maintenant faire observer que l'on a fait une estimation inférieure du chiffre de l'intérêt. Je dois, en même temps, attirer l'attention sur le fait que les intérêts de cette année excéderont probablement nos calculs de \$660,000. Cette augmentation s'explique par l'estimation en moins, dont j'ai parlé tout à l'heure, pour 1878, et qui s'élève à \$285,891, ce qui a été cause d'une erreur dans les calculs de cette année. L'erreur de l'année dernière s'explique de la façon suivante: le cabinet précédent calcula qu'il faudrait probablement un emprunt de £2,500,000, tandis que l'emprunt lancé sur le marché fut de £3,000,000, ce qui constitue une différence considérable. Les effets placés à six pour cent qui devaient d'ailleurs l'année dernière et qui devaient être payés par le gouvernement, à six mois d'avis, furent probablement estimés par mon prédécesseur à cinq pour cent. Mais comme cet avis ne fut pas donné, le résultat fut que ces effets payant six pour cent ne furent rachetés que dans le mois de décembre ou dans le mois de janvier dernier, ce qui fait une différence de \$40,452. Les cinq pour cent furent aussi estimés peut-être à un chiffre inférieur à celui qu'ils avaient produit durant l'année, et plus tard on paya \$24,293 à nos agents financiers à Londres, puis on remit à Morton, Rose et Cie., pour payer l'intérêt sur les emprunts temporaires négociés par mon prédécesseur au montant de £500,000, la somme de \$47,893. Nous devons aussi à la banque de Montréal, pour emprunts temporaires inscrits dans les comptes généraux (qui contenaient aussi un emprunt de £500,000), la somme de \$64,472. Il y avait aussi l'intérêt sur l'indemnité seigneuriale, \$25,193, et une différence dans le montant

de l'estimation des dépôts à la banque d'épargnes de \$7,533.47, ce qui faisait en tout une sous-estimation de \$288,891.87. Ces faits expliquent l'erreur de \$280,000 environ.

Plus tard, M. l'Orateur, dans le cours de l'année dernière, nous jugeâmes nécessaire de négocier un autre emprunt. Il y avait six pour cent des effets qui devenaient d'ailleurs en Angleterre, le premier janvier, au montant de £400,000—outré, £600,000 échéant le premier juillet suivant. Ajoutons à cela \$4,000,000 d'effets à six pour cent et qui devenaient d'ailleurs en Canada. Le gouvernement donna avis, au mois de mai dernier, que nous rachèterions ces bons à l'expiration des six mois, ou que nous les remplacerions par d'autres effets à cinq pour cent.

Les dépenses imputables au compte du capital, cette année, comme la Chambre peut le constater, s'élèvent à près de \$10,000,000. Nous avons cru nécessaire de négocier un emprunt non-seulement pour payer les six pour cent de la dette qui allait échoir en Angleterre, mais pour être en mesure, au cas où les détenteurs des effets du Canada voudraient retirer leur argent, au lieu des cinq pour cent qu'ils pouvaient obtenir, de leur payer le montant intégral de leurs réclamations.

Un emprunt de \$3,000,000 fut en conséquence lancé sur le marché, bien que nous n'eussions pas un besoin pressant d'argent, et, comme l'occasion nous parut favorable, nous crûmes devoir en profiter. Le résultat est que nous sommes actuellement en possession d'une somme considérable, dont la plus grande partie est actuellement en dépôt dans les banques du Canada, et porte intérêt de 3½ à 5 pour cent. Il nous reste, de plus, une somme de \$250,000 à notre crédit pour payer l'intérêt additionnel de la dette du pays. Le compte d'intérêt dépasse ainsi l'estimation de \$250,000.

Les dépenses totales pour l'année courante, telles qu'exposées dans le budget qui vous est maintenant soumis, s'élèvent à \$25,478,000.

Les crédits votés pour le chemin de fer Intercolonial dépassent de \$300,000 la dépense réelle. Pendant le premier semestre de l'année dernière, nous avons constaté un déficit de \$380,000; mais ce déficit se trouve réduit, pendant le premier semestre de l'année courante, à \$34,000.

Dans ces circonstances nous pouvons affirmer que les dépenses occasionnées pour l'entretien de ces travaux publics seront de \$300,000 moindres que les sommes votées, et que les balances périodées, qui, d'ordinaire, représentaient toujours un chiffre élevé, peuvent être fort bien réduites à \$200,000, ce qui fait, en somme, une réduction de \$500,000, laissant comme balance des dépenses pour l'année courante un montant de \$24,978,000, tandis que la première estimation était de \$24,450,000, ou un déficit estimé à \$500,000.

Maintenant, si l'on considère que le déficit de l'année dernière, sans les circonstances exceptionnelles par lesquelles nous sommes passés et que je viens d'énumérer, se serait élevé à \$3,000,000, je crois que les résultats prouvent que nos prévisions étaient à peu près justes. C'est avec plaisir que nous pouvons constater aujourd'hui que, grâce à nos efforts pendant la première année de notre administration, le revenu et les dépenses sont bien près de s'équilibrer.

Passons maintenant à l'estimation du revenu et de la dépense pour l'année prochaine.

La dépense est estimée à \$25,007,203.

Je crois que les douanes rapporteront \$15,300,000.

Après avoir étudié cette question très attentivement, le gouvernement est venu à la conclusion qu'en regard à la prospérité de plus en plus grande du pays, au prix des marchandises importées et qui acquièrent une valeur de plus en plus considérable, et par suite de l'application du tarif actuel, les revenus des douanes augmenteront de \$600,000.

D'après nos calculs, les droits d'accise devront représenter un revenu de \$5,213,000.

Quant aux résolutions que je dois soumettre à la Chambre au sujet des douanes, je dirai qu'après mûre réflexion, je suis venu à la conclusion que l'on ne pouvait s'attendre à aucune augmentation de revenus par suite de ces résolutions.

D'ailleurs, je reviendrai sur cette question lorsque les résolutions seront lues en détail, alors que cette honorable Chambre aura l'occasion de juger par elle-même. Quant à l'accise, je soumettrai une résolution à la Chambre qui aura probablement pour effet d'ajouter \$200,000 au revenu. Nous avons l'intention d'émettre et d'ac-

corder des permis à certains individus pour la fabrication du tabac canadien en feuille, et d'imposer un droit sur ce produit de 14 centins au lieu de 20 centins par livre.

Pour ce qui concerne les travaux publics, en y comprenant les chemins de fer et les canaux, nous comptons sur une recette, pour l'année prochaine, de \$2,286,000.

Les crédits demandés contiennent une somme additionnelle pour les chemins de fer, mais elle ne dépasse pas le montant demandé pour l'année courante; elle est même moindre de \$160,000. Une somme de \$200,000 est requise pour le chemin de fer du Pacifique, et le ministre des chemins de fer nous donne l'assurance, et nous devons le croire, que le revenu de l'année prochaine, sur ces travaux publics, équilibrera la dépense; c'est ce qui nous a fait inscrire, dans la colonne des revenus, une somme égale à celle des dépenses.

Les timbres de billets représentent un montant de \$208,000, auquel il faut ajouter l'intérêt sur les placements, \$600,000, et les bureaux de poste, \$1,210,000.

Je ferai observer, ici, que ce montant de \$600,000, qui représente l'intérêt sur les placements, est de \$250,000 moindre que l'estimation pour l'année courante, et cela pour la raison que les sommes d'argent qui ont été prêtées et qui portent actuellement intérêt serviront à payer certaines dettes, ce qui réduira le revenu des placements à \$250,000 de moins que durant l'année courante. Nous comptons recevoir, d'autres sources, une somme de \$700,000, c'est-à-dire que nous estimons le revenu de l'année prochaine à \$25,517,000.

Si nos espérances ne sont pas déçues, nous prouverons, M. l'Orateur, que nous avons tenu nos engagements, que nous avons su maintenir l'équilibre entre les dépenses et les recettes, et la marge est suffisante pour nous permettre de conclure que tel sera le cas. Je prends occasion de dire que nous serons en état de pourvoir, l'an prochain, à toutes dépenses imputables sur le capital, par la balance que nous avons en main.

Comme le démontre l'état mis devant cette Chambre, quatre millions sur treize devront servir à pourvoir au rachat des bons, le premier juillet prochain; cinq ou six millions seront, en conséquence, disponibles pour faire face aux dépenses à

compte du capital, durant la prochaine année.

C'est l'intention du gouvernement de demander à cette Chambre le pouvoir d'augmenter ses pouvoirs relativement à l'émission des billets fédéraux. Il doit demander que le montant présentement fixé, au-delà duquel il ne lui est pas permis d'émettre de billets, à moins d'avoir en mains l'or nécessaire à leur rachat, soit porté de douze millions à vingt millions, et qu'il puisse lancer dans la circulation telle partie de cette somme qu'il pourra juger nécessaire ; que 25 pour cent du montant mis en circulation soit garanti par pas moins de 15 pour cent en or et de 10 pour cent en bons du Canada.

Telle est la mesure que le gouvernement demandera à la Chambre de sanctionner. Cela nous mettra en état, grâce à l'or qui se trouvera ainsi libéré, et aux quatre millions ajoutés à ceux que nous avons déjà en mains, de ne pas recourir au marché anglais pour faire face à la dépense de l'année prochaine ; cela nous permettra, quel que soit le déficit, d'offrir à nos capitaux des placements avantageux pour le pays tout entier. Telles, sont en résumé, les propositions que nous soumettons relativement aux recettes et dépenses pour les périodes en question. Quant aux détails, je crois devoir m'abstenir de les faire connaître aujourd'hui, pour ne pas retenir la Chambre plus longtemps ; j'aurai, d'ailleurs, l'occasion de les donner une autre fois.

Je désire attirer l'attention de la Chambre, pour quelques instants, sur les objections faites à la dernière session, et qui pourraient être faites de nouveau, relativement au tarif. Lorsque j'énonçai, à la dernière session, la politique du gouvernement relativement à cette question, je fis observer que le nouveau tarif n'était dirigé contre aucun pays en particulier, mais que, s'il devait faire des conditions plus faciles à l'un qu'à l'autre, il était de notre devoir, comme sujets britanniques, devant allégeance au grand empire dont nous faisons partie, de l'élaborer de telle sorte que l'Angleterre en profitât plutôt que tout autre pays. Je me rappelle, et la Chambre n'a pas dû oublier les objections qui furent alors faites par les honorables membres du côté de l'opposition. Au dire de ces honorables messieurs, le nouveau tarif devait affecter plus spécia-

lement l'industrie de la Grande-Bretagne que celle des Etats-Unis.

SIR RICHARD CARTWRIGHT : Ecoutez ! écoutez !

SIR SAMUEL L. TILLEY : Est-ce bien l'honorable député de l'autre côté de la Chambre qui crie : " Ecoutez ! écoutez ! " Alors, monsieur l'Orateur, je vais saisir cette occasion de discuter la question à fond. Plusieurs personnes, en dehors de cette enceinte et dans la presse, ont fait certaines assertions au sujet de cette question. Il sera plus facile d'arriver à une conclusion certaine, maintenant que les honorables membres des deux côtés de la Chambre sont ici réunis. A la dernière session, nous ne pouvions traiter, qu'au point de vue spéculatif, la question de savoir lequel des deux pays aurait le plus à souffrir de notre tarif, ou de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis. J'ai lieu de croire que la Chambre a maintenant la preuve irrécusable que le tarif a été moins préjudiciable à l'industrie anglaise qu'à l'industrie américaine.

J'ai pris mes renseignements dans les rapports du commerce pour le dernier semestre. Ces documents donnent, en effet, le chiffre des importations durant le dernier semestre, c'est-à-dire de juillet à janvier de la présente année fiscale, comparées à la période correspondante de l'année antérieure. Mieux que tous autres, ces documents pourront nous fournir des données exactes sur les effets du tarif. On y voit, en effet, que les importations de fer et d'acier, fabriqués dans la Grande-Bretagne, s'élevaient, en 1878, sous le titre des : " marchandises en franchise," au chiffre de \$961,972 ; sous le même titre, elles figurent, cette année, pour un montant de \$1,599,182. Sous le titre de : " articles sujets aux droits," les importations pour l'année dernière s'élevèrent à \$1,491,867, et, pour cette année, à \$1,688,614. Les marchandises (fer et acier) sujettes à des droits d'environ 17½ pour cent en moyenne indiquent un montant considérable, excédant le montant importé durant le semestre précédent, de la Grande-Bretagne, de huit cent mille piastres.

En 1878, les articles admis en franchise et importés des Etats-Unis s'élevèrent à \$148,874, et, en 1879, à \$169,913. Sous la dénomination des produits sujets aux droits, il se sont élevés, l'année dernière, à \$1,725,000, contre \$1,288,000 cette

année, ce qui montre, d'un côté, une augmentation de \$21,000, et, de l'autre, une diminution de \$500,000. En consultant le rapport qui est soumis à la Chambre, on voit que les importations de cotonnades de la Grande-Bretagne se sont élevées, en 1878, à \$1,824,921, et, en 1879, à \$2,039,812. Passons maintenant aux Etats-Unis. Pendant le dernier semestre de 1878, les importations ont été de \$1,126,000, et en 1879, de \$745,000. Ces chiffres indiquent une augmentation considérable dans les importations de la Grande-Bretagne et une diminution de près de \$400,000 dans celles des Etats-Unis. Les importations de verreries de la Grande-Bretagne furent de \$76,246 en 1878, et de \$95,440 en 1879; celles des Etats-Unis étant de \$215,000 en 1878, et de \$180,000 en 1879. Les importations de cuir, de la Grande-Bretagne, ont été de \$187,000 en 1878, et de \$227,000 en 1879; celles des Etats-Unis, \$332,735 en 1878, et \$225,808 en 1879. Les importations de sucre de la Grande-Bretagne se sont élevées, en 1878, à 19,173,000 livres, et en 1879, à 9,964,000 livres; soit une diminution de moitié. Il a été importé des Etats-Unis, en 1878, 38,000,000 de livres, en 1879, 11,500,000 livres. Des Antilles, et en 1878, 4,728,000 livres; en 1879, 37,800,000 livres. Il a été importé d'Angleterre, en 1878, 2,056,000 livres de thé; en 1879, 3,201,050 livres; des Etats-Unis, en 1878, 3,516,000 livres; en 1879, 1,400,000 livres. De la Chine et du Japon, en 1878, 575,000 livres; en 1879, 1,515,959 livres. Les importations de la Grande-Bretagne, en fait d'ébénisterie, en 1878, représentent une valeur de \$5,700 et en 1879, de \$3,258. Celles des Etats-Unis, dans le dernier semestre de 1878, se sont élevées à \$154,000 dans la même période en 1879, à \$461,800. Il a été importé d'Angleterre, en 1878, en fait d'autres articles en bois, \$5,000; en 1879, \$20,000. Des Etats-Unis, en 1878, \$201,000; en 1879, \$199,000.

On constate, pendant les six premiers mois, dans les importations de ces deux pays une diminution de 7 pour cent dans la valeur des importations de la Grande-Bretagne, entrées en franchise et sujettes aux droits, tandis que, pour les Etats-Unis, la réduction n'est pas moindre de 33 pour cent.

Les adversaires du tarif affirmaient qu'il aurait un effet désastreux sur les fabriques

anglaises, et qu'il les obligerait à payer une proportion plus grande des nouveaux impôts. Si on consulte le tableau, on verra que le montant du surplus de droits sur les marchandises entrées en franchise et sujettes aux droits, qui ont été importées de la Grande-Bretagne, durant le premier semestre de la présente année, s'est élevé à 19.43 pour cent, contre 19.9 sous l'ancien tarif de 1878, et que les importations des Etats-Unis, sans tenir compte, pour mieux comprendre la question, des marchandises importées de l'étranger mais aussi exportées, mais qui sont revenues, l'année dernière, pour la consommation locale, vu qu'il n'y avait aucun impôt sur ces articles, on voit, dis-je, que la moyenne de l'augmentation a été élevée de 12 pour cent en 1878 à 15.3 pour cent cette année. Dans un cas, l'augmentation est d'un quart pour cent, tandis que, dans l'autre, il y en a une de trois pour cent sur la moyenne des droits perçus sur ces marchandises.

Je sais que l'opposition voudra savoir comment il se peut faire, qu'avec l'augmentation des droits imposés sur les marchandises anglaises, le montant de ces droits n'ait pu augmenter que d'un quart pour cent; mais nous devons tenir compte du fait que le sucre qui a été importé, l'année dernière, était double de celui qui a été importé cette année et qu'il a payé quarante-deux pour cent.

Il devient évident que le résultat est double si nous l'appliquons aux Etats-Unis, parce que nous importions de ce dernier pays sur le même taux de droit double la quantité de sucre, de sorte que si nos importations que nous importions de la Grande-Bretagne étaient aussi considérables cette année, l'augmentation se serait élevée dans la même proportion, et cela expliquerait la différence de quatre pour cent au lieu de trois pour cent. Ces faits prouvent que l'intention du gouvernement n'était pas de légiférer directement contre aucun pays en particulier, mais de protéger avant tout les intérêts canadiens, et de faire en sorte que la réduction des importations atteignît plutôt les Etats-Unis que la Grande-Bretagne.

Une autre objection que l'on a soulevée contre le nouveau tarif, M. l'Orateur, est qu'il aurait pour effet de renchérir les choses nécessaires à la vie, sans pour cela

augmenter le revenu. Un des honorables membres de l'opposition (sir Richard Cartwright) a dit que si la politique du gouvernement réussissait, si une renaissance se faisait sentir dans les industries du pays, le tarif ne rapporterait pas le montant du revenu que l'on avait en vue. Il alla plus loin et soutint que l'effet du tarif, si on l'appliquait aux importations de l'année précédente, augmenterait le prix des choses nécessaires à la vie de six, sept ou huit millions. Vous voyez, M. l'Orateur, qu'il voulait bien laisser une marge quelque part. Heureusement que les faits ont démenti ses assertions. On voit par les tableaux du commerce que l'augmentation du tarif sur les importations a été de quatre et un quart pour cent de plus que les années précédentes. Les importations nous ont donné un revenu de \$12,000,000, et si vous y ajoutez un quart pour cent additionnel, vous n'obtenez pas encore six, sept ou huit millions non à peine la moitié de cette somme. On a prétendu, de plus, que le tarif n'aurait pour effet que d'enrichir les fabricants au détriment du pays ; que, tout en étant à l'avantage des premiers, il serait une taxe continue sur le salaire de l'ouvrier. D'un autre côté, il est vrai, afin, probablement, de rétablir la balance, nos adversaires ont dit que quoiqu'il, arrive, les fabricants eux-mêmes y trouveraient leur ruine ; que le pays tout entier serait dans une position pire que celle dans laquelle il s'est jamais trouvé. Un des membres de l'opposition, son chef, je crois, anticipant les débats sur cette question, a dit, l'autre jour, que la moitié des fabricants du Canada étaient mécontents du tarif.

M. MACKENZIE : Ecoutez ! écoutez !

SIR SAMUEL L. TILLEY : Il est vrai que je n'ai pas encore visité toutes les fabriques du Canada, mais j'en ai visité un grand nombre.

Sachant qu'il serait question de manufactures au sujet du budget, et jugeant de ce que je devais entendre, cette fois, par ce qui s'est dit dans le passé, j'ai cru qu'il était de mon devoir de m'assurer par moi-même, au moins en ce qui concerne les industries manufacturières, de l'effet du tarif. Je ne saurais prétendre qu'on n'a soulevé devant moi aucune objection, à propos du tarif ; en le disant, je m'écarterais de la vérité ; mais je puis affirmer ceci : c'est qu'en somme, les fabricants se sont déclarés hautement satisfaits du

nouveau système ; au reste, si je n'avais rencontré aucun d'eux qui ne fût opposé à quelques-unes des dispositions du tarif, j'aurais été porté à croire qu'il favorisait trop leurs intérêts, de sorte que, du moment que j'ai constaté qu'on s'objectait à certaines de ses dispositions, j'ai conclu que sur le tout, bien qu'il y eût quelques amendements à y apporter, nous avions pleinement atteint le but que nous nous étions proposé.

Comme la discussion doit s'étendre aux différents items du budget, et qu'elle sera aussi libre et aussi entière que l'année dernière, nous pourrions entrer dans la considération approfondie de chacune de ses clauses, et cela d'une manière plus sûre que l'an passé, parce que nous avons pour nous l'expérience de neuf mois de fonctionnement. On a vu souvent, dans le cas d'un projet de chemin de fer, appelé à être une source d'avantages pour un pays tout entier, certaines petites localités, pour des considérations toutes particulières, s'élever contre la construction de cette entreprise. En assimilant cet exemple au fonctionnement du tarif, je me dis qu'il n'y a pas sujet de s'étonner de voir les députés de l'opposition discuter ses mérites et en blâmer les dispositions. M'appuyant sur mon expérience personnelle et sur les résultats bienfaisants qu'il nous a été à même de constater, nous pouvons affirmer en toute sûreté que la Chambre, et le pays ne sont pas en faveur d'un changement et qu'ils sont parfaitement satisfaits du tarif que nous leur avons donné.

Je suis certain, monsieur l'Orateur, que les membres de l'opposition ne manqueront pas d'attribuer à l'effet du tarif et à l'imposition de nouveaux droits, l'augmentation de prix de certains articles de consommation ; mais je suis en état de prouver que, sauf un excédant dans le coût de la matière première, excédant dont le fabricant est le seul à se ressentir, le peuple lui-même ne paie pas un centin de plus que sous l'ancien régime. Comme je puis établir ce fait d'une manière certaine, c'est sans appréhension que je vois arriver le débat sur le tarif ; bien plus même, c'est avec un sentiment de plaisir et de satisfaction ; car j'ai la certitude que cette Chambre, de même que la population du Canada tout entière, se déclarera en faveur de notre politique, une fois nos explications données.

Plusieurs orateurs de la gauche ont cru devoir signaler un sentiment hostile que cette nouvelle politique aurait, d'après eux, l'effet d'inspirer à l'Angleterre vis-à-vis le Canada. Nous ne nierons pas, en effet, que, pendant notre séjour en Angleterre, en visitant certains centres manufacturiers, nous avons entendu l'expression de sentiments hostiles à notre nouvelle politique ; nous avons lieu de nous y attendre, attendu que cette grande nation, pour des raisons spéciales, a cru devoir adopter, depuis longtemps, une politique différente de la nôtre. Au point de vue de ces manufacturiers anglais, notre politique manquait de sagesse.

Mais, monsieur l'Orateur, avons-nous la moindre preuve que l'opération de notre tarif ait en quoi que ce soit diminué l'attachement que porte le peuple anglais au peuple canadien ? Le peuple anglais a-t-il jamais, à aucune époque de notre histoire, porté plus d'intérêt à notre pays qu'il ne le fait en ce moment ? C'est même à un membre distingué du gouvernement impérial que le Canada doit d'avoir été signalé à l'attention du Royaume-Uni.

À notre tour, nous avons montré, par le crédit magnifique voté tout récemment, que non-seulement notre pays peut donner de l'emploi à des milliers d'ouvriers qui n'en sauraient trouver de l'autre côté de l'océan, mais encore qu'il ne s'est pas montré indifférent pour eux, aux jours de l'adversité.

M. l'Orateur, je crois que jamais, à aucune période de son histoire, le Canada n'a été si bien vu qu'aujourd'hui de l'autre côté des mers. Nos honorables contradicteurs prétendaient que notre nouvelle politique aurait pour effet d'affecter notre crédit sur le marché anglais. Je crois pouvoir affirmer que si notre crédit a été affecté, ça n'a été qu'en bien.

Lorsque m'incombait la charge d'offrir aux capitalistes anglais trois millions de bons du gouvernement, au taux de quatre pour cent, non garantis, une certaine presse, mue probablement par des spéculateurs et non par nos ennemis politiques, tenta de discréditer l'emprunt ; aussi quand vint le moment d'en conclure la négociation, on douta beaucoup qu'il pût s'effectuer au taux minimum fixé d'avance, parce qu'il était de quatre pour cent plus élevé qu'aucun autre taux fixé par mes prédécesseurs. Néanmoins, M.

l'Orateur, nonobstant la prétendue atteinte portée à notre crédit, nous avons obtenu \$700,000 de plus que n'avait pu obtenir notre prédécesseur, pour un emprunt du même genre, en 1874. Les comptes publics font aussi foi que nous avons obtenu \$600,000 de plus que notre honorable prédécesseur n'avait reçu lui-même en 1876.

Que mon honorable ami se lève donc maintenant, et, de son siège, répète ce qu'il disait dans l'Ouest : que monsieur Tilley était allé en Angleterre dans les circonstances les plus favorables ; que l'argent y abondait ; qu'il n'avait qu'une valeur nominale ; qu'enfin de compte, j'étais l'homme le plus chanceux du monde. Eh ! bien, monsieur l'Orateur, j'admettrai qu'il y a quelque chose de vrai en tout cela. Mais je me rappelle parfaitement que, lorsque mon honorable prédécesseur crut devoir, à la dernière session, traiter la question de l'emprunt, que je négociai en décembre, et affirmer que la partie non garantie de cet emprunt n'avait rapporté que 86 pour cent, il se basait sur le fait que sir John Rose avait conclu un emprunt garanti, qui rapporta 110 pour cent, dont les cinq pour cent donnèrent 90 pour cent, le but de l'honorable député, en s'exprimant ainsi, quoique sa comparaison manquât d'exactitude, étant de prouver que je n'avais obtenu que 86 pour cent.

L'ex-ministre des finances prétendit que l'*Economist* avait écrit, à la date de cet emprunt, que nos effets étaient cotés à 92½ et 92½, alors que les quatre pour cent de la Nouvelle-Galles du Sud rapportaient 99½ ; il poussa même la condescendance jusqu'à m'offrir le numéro de l'*Economist* qu'il prétendait avoir dans son pupitre. Eh ! bien, je possède le susdit numéro de ce journal ; je puis même le passer à ce monsieur et le prier de nous dire ce qu'il contient. On n'y lit pas que nous devons attribuer la facilité avec laquelle nous avons négocié cet emprunt, aux circonstances exceptionnelles qui l'ont accompagné. Non, monsieur l'Orateur ; selon lui, la différence entre nos effets et ceux de la Nouvelle-Galles du Sud était de 7 pour cent. Les derniers cours que nous voyons dans l'*Economist* du 27 février montrent que les effets du Canada, de quatre pour cent, étaient à 96½ et 97, tandis que ceux de la Nouvelle-Galles du Sud, ne se montaient qu'à 98½, et cependant, l'année dernière, l'ex-ministre des finances

soutenait qu'il y avait entre les deux une différence de 7 pour cent ; cette différence est aujourd'hui réduite à deux pour cent.

Si nous considérons la valeur des effets du Canada d'aujourd'hui, comparativement aux effets de la Nouvelle-Galles du Sud, qui priment toutes les obligations des autres colonies britanniques, nous constatons une hausse de $4\frac{1}{2}$ à 5 pour cent sur la valeur de nos effets : preuve évidente que la politique du gouvernement du Canada n'a affecté en aucune manière notre crédit à l'étranger.

On a voulu, monsieur l'Orateur, soulever une autre objection, et je prétends que c'est une des plus graves assertions que l'on ait faites contre le tarif. On a soutenu que ses dispositions étaient telles qu'il bénéficierait à certaines parties de la Confédération et opérerait au détriment des autres, et qu'il amènerait finalement la dislocation de notre système fédéral. On a cité de préférence ma propre province, la province du Nouveau-Brunswick, comme devant souffrir le plus de la politique du gouvernement.

Pendant tout le temps que j'ai été membre de cette Chambre et du gouvernement, je me suis efforcé de parler le moins possible de questions provinciales ou de toutes autres affaires d'une considération purement locale. L'opposition, en s'efforçant de semer constamment le mécontentement dans une des provinces de la Confédération, en soutenant que les effets de ce tarif seraient désastreux pour elle, et cela dans le seul but de critiquer la conduite du ministre des finances, l'opposition, dis-je, a cherché à nuire au crédit et à la réputation de cette province. Alors, je crois de mon devoir, M. l'Orateur, indépendamment de toute considération locale, de donner un aperçu de l'effet de ce tarif dans la province du Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick a eu son temps d'épreuves et de difficultés ; il y a à peine deux ans, la métropole de cette province avait à traverser une épreuve extrêmement rude. Les deux tiers du centre commercial de cette province étaient détruits par un incendie. Outre les propriétés assurées, il se perdit, dans une seule nuit, \$15,000,000 environ. Ensuite, on a constaté une dépression considérable, pendant deux ou trois ans, dans le commerce du bois de cette province, et notre commerce maritime n'a pas été aussi

rémunératif que les années passées. La dépression de ces deux industries importantes, dans lesquelles un capital énorme se trouve engagé, a, outre le grand désastre que je viens de signaler, produit une crise sérieuse, beaucoup de misères, beaucoup de souffrances. On a voulu prétendre aussi que les banqueroutes survenues dans cette province ont excédé celles de toute autre province, et c'est avec surprise que j'ai constaté qu'on voulait attribuer ces banqueroutes au fonctionnement du tarif. Je dirai ici, sans crainte d'être contredit, qu'il n'y a pas plus de deux provinces, en tenant compte de la population et du chiffre d'affaires qui s'y fait, où il y a eu moins de faillites, de banqueroutes, que dans la ville de Saint-Jean.

L'honorable député de Gloucester, en prévision du débat de ce soir, a dit, en parlant de la condition financière de Saint-Jean, quelque chose de parfaitement vrai, mais de nature à induire en erreur, jusqu'à un certain point, ceux qui l'écoutaient. Il a soutenu qu'en 1877, la main-d'œuvre dans la ville de Saint-Jean était plus grande qu'aujourd'hui, et que les salaires payés aux ouvriers étaient plus élevés qu'ils ne le sont maintenant. En ceci, je m'accorde avec l'honorable monsieur ; mais il aurait dû ajouter que la grande conflagration de 1877, qui a détruit les deux tiers de la cité, a amené dans cette ville des milliers d'ouvriers qui venaient chercher du travail dans la reconstruction des bâtiments, ce qui a eu pour résultat d'augmenter le prix de la main-d'œuvre. Maintenant que la ville est rebâtie, devons-nous nous étonner du nombre de ses habitants qui l'abandonnent, de la réduction que l'on peut constater dans le nombre d'hommes employés dans les fabriques de portes, châssis et briques et dans les fonderies ?

Je le répète, pareil résultat est-il surprenant ? Les faits cités par le député de Gloucester sont exacts, mais ses conclusions sont parfaitement erronées, parce qu'il a voulu faire croire à la Chambre et au pays que l'on devait attribuer à la politique nationale la réduction des salaires d'aujourd'hui.

Je me permettrai d'ajouter un mot au sujet de Saint-Jean et du Nouveau-Brunswick. Dans son discours, l'honorable chef de l'opposition, et je comprends parfaitement dans quel but il le disait, parlant de la probabilité de l'établissement

d'industries manufacturières dans cette province et dans Saint-Jean, a dit qu'il espérait toujours que la Nouvelle-Ecosse, où l'on trouve le charbon et le fer, pourrait avoir en grand nombre des industries manufacturières, mais qu'il ne comprenait pas comment le Nouveau-Brunswick pouvait en avoir. Qu'on me permette de dire ici qu'il n'est pas une partie du Canada où proportionnellement à sa population, on trouve plus d'hommes employés dans les entreprises manufacturières que dans la ville de Saint-Jean. Depuis vingt-cinq ans un grand nombre de manufactures sont en pleine opération dans cette province ; le chiffre en a augmenté d'année en année, et en 1874, époque où elles ont atteint leur apogée, il y avait en cette ville 8,000 personnes qui travaillaient dans les manufactures.

Il y a quelque temps, j'eus le plaisir de visiter cette ville, et l'honorable député a dit qu'il n'est pas surpris que j'aie été reçu avec si peu de cordialité. Comment donc! nous avons eu deux grands diners ce jour-là—car il faut dire que les deux hôtels que nous avons dans cette ville suffisent à peine pour contenir deux cents personnes—de sorte que nous fûmes obligés de nous diviser, et je prends sur moi de dire qu'il y avait à ces deux diners autant de monde que lorsque l'honorable député a visité cette ville en sa qualité de premier ministre du Canada.

Qu'on me permette de citer une preuve de l'esprit d'entreprise et de l'habileté de la population de cette province lorsqu'elle se livre aux industries. Je dirai à cette Chambre que tous les contrats accordés depuis que le nouveau tarif est en opération, et qui ont eu pour effet la construction de locomotives, charrues à neige, chars et matériel roulant pour les chemins de fer de l'Intercolonial et du Pacifique, tous ces contrats, dis-je—à l'exception de trois locomotives et deux chars—ont été accordés à la province du Nouveau-Brunswick, dont les soumissions étaient les plus basses.

Tout en admettant que les manufactures de châssis, de portes et de voitures soient dans un état moins florissant qu'en 1874, je puis déclarer aussi qu'il y a maintenant des manufactures de chaussures en pleine opération, et qu'on y emploie un grand nombre d'ouvriers ; que la fabrique de coton a doublé le montant de ses affaires dans les derniers six mois, et

qu'elle est sur le point de le quadrupler. Je citerai encore la manufacture de serrures et d'ouvrages en cuivre, qui s'est établie à Moncton avec un capital souscrit de \$200,000, dont \$66,000 sont déjà payées. Je puis ajouter que des arrangements ont été pris, en outre, pour établir une raffinerie de sucre au même endroit ; que le capital nécessaire a déjà été souscrit ; que les habitants de la ville de Saint-Etienne se sont réunis pour considérer l'opportunité d'établir une filature de coton à cet endroit ; qu'ils se sont adressés aux Etats-Unis pour avoir des experts afin de choisir un emplacement convenable ; que cet emplacement a été choisi ; que des capitalistes américains ont offert de construire le bâtiment et de mettre l'industrie en opération si on les exemptait de taxes pendant vingt ans. Les dépenses de construction et de matériel de cette manufacture s'éleveront probablement à \$300,000 ou \$400,000. Citons aussi une compagnie nouvelle qui doit se former et a pour objet la fabrication de noix et de boulons, et le fonctionnement, depuis le dernier semestre, de plusieurs industries de ce genre, institutions qui représentent un capital réuni de \$1,000,000.

En mentionnant ces signes de progrès, je demande à la Chambre et au pays si, dans les mêmes circonstances, Ontario et Québec ont fait preuve d'un plus grand esprit d'entreprise que la province du Nouveau-Brunswick, en tenant compte toujours du chiffre de la population ; car, là, un million de piastres de capital équivaut à six millions de piastres dans la province d'Ontario, et à quatre millions cinq cent mille piastres dans la province de Québec.

Depuis mon entrée dans la Chambre cette après-midi, monsieur l'Orateur, il s'est passé un fait bien caractéristique. J'avais entendu parler d'une requête qu'on faisait circuler et signer dans la ville de Saint-Jean pour demander certains amendements à cette partie du tarif qui concerne les douanes, et, si je ne me trompe pas, l'ex-ministre des douanes a présenté cette requête aujourd'hui. Si cette requête avait pour but d'induire le gouvernement à amender le tarif, et si l'on considère qu'elle a circulé pendant un mois parmi les députés qui ne s'accordent pas avec nous politiquement parlant, j'ai droit de demander pourquoi on a attendu pour la présenter le moment où je me

levais pour présenter mon exposé financier. Je dis, monsieur l'Orateur, que l'on a regardé cette requête comme un traquenard politique, et la preuve, c'est que l'on ne me l'a présentée que cette après-midi.

On a prétendu que l'imposition d'un droit sur la maïs et la farine de blé est très impopulaire, et, de fait ; j'admets que tel est le cas dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

M. MACKENZIE : Ajoutez aussi la province d'Ontario.

SIR SAMUEL L. TILLEY : Si nous légiférons uniquement pour ces provinces, nous ne l'imposerions pas ; mais il faut remarquer que ce n'est qu'une partie, qu'un fragment de notre politique. D'ailleurs, quels sont les faits ? En consultant le tableau qui est actuellement sur le bureau de la Chambre, on voit que les droits perçus sur le maïs et la farine de blé dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick sont tout à fait ou presque compensés par la réduction des droits perçus sur les mélasses durant l'année dernière. On verra que, bien que la consommation se soit élevée, dans la province du Nouveau-Brunswick, à 55,000 gallons de plus que dans le semestre précédent, les droits perçus sont de \$9,000 ou \$10,000 de moins que dans les six mois correspondants. En d'autres termes, la réduction des droits sur le thé et les mélasses fera plus que contrebalancer ce qui est payé par les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse sur le maïs et la farine de blé. Cependant, ces messieurs ne disent pas un mot sur ce point, cela s'explique. Ils n'ont en vue que de semer l'alarme dans la population à propos de l'effet du tarif sur certaines industries particulières qui sont en opération dans ces provinces.

Passons maintenant à l'impôt sur la farine. On a dit que le tarif avait été fait spécialement au profit d'Ontario. On n'a qu'à jeter les yeux sur les tableaux du commerce pour constater que, durant le dernier semestre, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse n'ont pas payé une seule piastre de plus que la province d'Ontario pour son charbon et sa farine.

Nous devons nous attendre à quelques objections contre le tarif ; mais en le considérant dans son ensemble, nous devons nous étonner à juste droit que nous ayons pu l'élaborer de façon qu'il ne

pèse pas plus sur une province que sur une autre.

Je suis prêt à engager la discussion sur ce sujet avec nos adversaires ; mais consultons les rapports et formons-nous un jugement d'après les faits soumis à la Chambre. On dit que le plus grand ennemi de la vérité est le préjugé et que le temps est son plus grand ami. Laissons à ce dernier le soin de confirmer ce proverbe par rapport au tarif. C'est surtout cette année que s'engagera principalement la discussion sur le tarif. Encore un an, et je suis convaincu que l'opposition, déviant de la voie qu'elle suit aujourd'hui, se contentera de demander un système de protection modérée, afin de ne pas heurter les vœux de la population. On dit que notre politique a été désastreuse pour tout le pays en général.

M. MACKENZIE : Ecoutez ! écoutez !

SIR SAMUEL L. TILLEY : L'honorable monsieur dit : "Ecoutez !" Eh ! bien, le chef de l'opposition et son organe se sont efforcés pendant les cinq mois qui ont suivi l'adoption de cet acte, de prouver que le pays était plus pauvre qu'il ne l'a jamais été. Cinq mois plus tard, alors qu'il était impossible de nier la renaissance de la prospérité, les autres organes du même parti changèrent de tactique et essayèrent de prouver qu'on ne pouvait attribuer cet heureux changement à la politique nationale. Dun, Wiman et Cie. publièrent un état montrant que le nombre des banqueroutes au Canada, l'année dernière, avait été plus grand qu'en toute autre année précédente. Alors les récriminations se renouvelèrent et on recommença à annoncer à grands cris que le pays s'en allait à la ruine.

Rien de plus amusant que de lire les différents rapports qui ont paru dans les journaux de l'opposition au sujet du tarif. Je vais vous en donner un exemple. L'un des principaux journaux qui avait pris sur lui d'affirmer que la politique nationale avait pour effet d'enrichir les fabricants au dépens des masses, citait comme preuve le prix des pardessus en caoutchouc. Il voulait prouver aussi combien les prix étaient augmentés et combien le fabricant s'était enrichi. Cependant, le même journal, dans la même édition, attirait l'attention de ses lecteurs sur le fait que 2,000 pièces de flanelle avaient été achetées, le jour précédent, à 30 pour cent de moins que cela ne s'était jamais vu

dans l'histoire du Canada. C'est, en somme, la même conduite inconséquente que tiennent nos adversaires au sujet de cette question.

Passons maintenant à la question des banqueroutes. On a dit, l'autre soir, devant cette Chambre, que le nombre toujours croissant des banqueroutes, s'expliquait par l'impression répandue dans le public que la loi de faillite devait être abolie. En conséquence, celui qui éprouvait de la difficulté à faire face à ses obligations n'avait rien de mieux à faire qu'à se servir de la loi comme d'un bouclier. Il peut arriver aussi que la perspective de temps meilleurs, suggérait aux marchands l'idée de faire un compromis avec tous leurs créanciers, afin de recommencer à neuf au temps de la prospérité. C'est ce qui s'est vu aux Etats-Unis, en 1878. C'est à l'aurore d'une époque de progrès que l'on a constaté le plus grand nombre de banqueroutes.

Il est malheureux que notre pays, si riche en ressources de toute sorte, devienne la victime des passions politiques et qu'on travaille à le déprécier pour satisfaire un sentiment d'animosité de parti qui peut lui être très préjudiciable.

Peut-on soutenir une prétention semblable à celle de l'honorable chef de l'opposition, qui a affirmé, l'autre jour, que nous devons à des moissons abondantes de ne pas nous trouver dans la plus grande misère et dans une position pire qu'il y a un an ? Niera-t-on, après avoir examiné la condition du pays tout entier, que nous sommes dans un état infiniment préférable à celui de l'année dernière ?

Interrogez, par exemple, les importateurs qui, certes, devraient être les premiers à se plaindre des effets du tarif, puisque c'est surtout eux qu'il frappe davantage, et tous les commerçants, soit de gros, soit en détail, vous diront que dans les derniers six mois, il y a eu une renaissance très sensible dans le mouvement du commerce.

Si vous consultez le cultivateur, il vous dira que, sous l'opération du nouveau tarif, il écoule mieux ses produits et qu'ils entrent en plus grande quantité dans la consommation locale.

Il en est de même de la marine ; tous s'accordent à dire que, dans les cinq ou six derniers mois, les affaires ont été telles, qu'ils peuvent compter sur une ère nouvelle de prospérité. On remarque la

même chose dans le commerce du bois : à Ottawa, dans l'Ouest, dans l'Est ; oui, partout on remarque un changement favorable, les ventes sont plus faciles, il y a plus d'acheteurs, les prix sont plus rémunérateurs et la somme de travail et d'affaires est double de celle de l'année dernière.

Il en est ainsi par tout le Canada ; allez où vous voudrez. De fait, pour soutenir le contraire, il faut faire comme l'opposition, se fermer les yeux et dire, quand même, que le pays n'est pas dans un état prospère. Seulement, la conséquence d'une semblable conduite est de détourner les immigrants de venir s'établir au milieu de nous, de priver le pays des capitaux qu'ils y placeraient et de les empêcher d'aider à sa prospérité.

Je crois qu'il est inutile de m'étendre sur ce point ; car je n'ai aucune crainte pour l'avenir du Canada ; sa prospérité est assurée. Je ne dis pas que ce soit là le résultat de la politique nationale seulement, mais je dis que, du jour où la politique du gouvernement Macdonald fut proclamée, un sentiment de confiance et d'espoir s'est répandu par tout le pays et n'a pas peu aidé à raviver le commerce.

Je puis dire de plus, d'après mes observations personnelles et des preuves irrécusables, qu'il y a aujourd'hui 10,000 hommes employés au Canada qui, il y a un an, étaient dans l'impossibilité de trouver de l'ouvrage.

Il y a aussi un autre fait remarquable, c'est celui-ci : les recettes des derniers six mois, ajoutées aux \$3,500,000, montant des importations de l'année précédente, démontreront que la différence entre les importations et les exportations du premier et du dernier semestre de cette année est en faveur des exportations pour les premiers six mois, cette différence étant de \$6,500,000. A la fin de l'année, nous constaterons par la réduction des exportations que la balance du commerce — quoique certains députés soient portés à croire que ce n'est pas là une question vitale — sera, pour la première fois dans l'histoire de la Confédération, en notre faveur.

En parlant de l'avenir du pays, je ferai remarquer que je suis persuadé qu'au moyen de la politique que le gouvernement a adoptée au sujet de la colonisation des immenses territoires du Nord-Ouest, il nous sera donné de nous rendre

par voie ferrée d'Ontario à Manitoba, sur notre propre sol, dès 1882, et que nous pourrions aussi dépasser cette dernière province de 200 milles environ. Nous fournirions à des milliers de colons une nouvelle patrie dans ces vastes régions dont ils iront exploiter les richesses.

Nous aurons alors, dans une augmentation de recettes et d'exportations, une compensation pour les dépenses qu'il nous faut maintenant encourir. Si nous réussissons à rétablir notre administration financière, comme nous l'espérons, dans les deux ou trois prochaines années, nous aurons assis l'avenir du Canada sur une base inébranlable.

En soumettant à la Chambre, à la dernière session, les amendements au tarif, j'ai dit qu'ils étaient impossibles de préparer un tel remaniement des impôts, de telle façon qu'après une année d'expérience, aucun amendement ne devint nécessaire.

Cette honorable Chambre pourra constater que ceux que j'ai l'intention de proposer n'impliquent aucun changement radical ; ils sont plutôt faits, en général, dans le but de faciliter le fonctionnement du nouveau tarif.

Les changements apportés au tarif à la dernière session n'ont pas toujours fonctionné parfaitement ; beaucoup d'articles se composant de diverses matières, la proportion de l'impôt a été prélevée proportionnellement à la matière dont l'article était fait. Nous avons constaté, depuis, que ce système présentait de graves inconvénients. Il en était de même pour quelques autres items. Le gouvernement a alors résolu de soumettre quelques amendements à votre considération.

J'ai préparé un résumé de ces résolutions, qui vous en fera comprendre plus facilement la nature que l'examen des résolutions elles-mêmes. En premier lieu, je propose, attendu que j'ai constaté que les dames-jeannes importées dans le pays...

UNE VOIX—Oh !

SIR SAMUEL L. TILLEY : Mon honorable ami se moque des dames-jeannes. Il s'est fort moqué, l'autre soir, des principes de tempérance. Si mon honorable ami (M. Mackenzie) était aussi favorable à la tempérance qu'il l'était en même temps que moi, il y a vingt ans, il ne tâcherait pas peut-être de faire du persiflage sur ce point. Quant aux dames-jeannes, celles qui sont importées vides

sont sujettes à un droit différent du droit perçu sur celles contenant du vinaigre, du vin ou des acides. On a imposé sur ces dernières un droit de 30 pour cent *ad valorem* au lieu de 20.

L'asphalte, qui entre dans la préparation du vernis, paiera 10 pour cent *ad valorem* au lieu de 20 ; les tables de bagatelles, avec leurs queues et leurs billes, 35 pour cent *ad valorem*, de même que pour les meubles ; tables de billards, de 10 à 15 pour cent *ad valorem* ; la même disposition s'appliquera aux pianos, le droit spécifique restant le même ; les cages d'oiseaux de toute sorte seront taxées d'un droit uniforme, quels que soient les matériaux qui entrent dans leur construction ; la teinture à chaussure paiera 25 pour cent ; et les droits sur les livres sont changés de 6 cents par livre pesant à 15 pour cent. Nous avons en cela écouté les désirs de nos adversaires, qui nous avaient demandé ce changement à la dernière session. Ceci comprend les ouvrages anglais enregistrés ; les livres de comptes, 25 pour cent au lieu de 30 ; les valentins, les chromos et les cartes en général seront soumis à un droit de 30 pour cent : auparavant, on les avait divisés en différentes catégories ; quelques-uns payaient 20, d'autres 25 et quelques-uns 30 pour cent, ce qui était de nature à produire de la confusion dans le mode de perception. Les bretelles et les bandages sont soumis à un impôt de 25 pour cent. Auparavant, le droit variait suivant les matériaux qui entraient dans la fabrication.

Conformément aux dispositions du traité de Washington, les boîtes qui contiennent le poisson devraient être sujettes à un droit d'un cent et demi par boîte d'une pinte, et le même prix sera exigible pour chaque pinte additionnelle. Nous avons imposé ce droit afin de contrebalancer l'effet du tarif américain qui donnait à la population américaine, au détriment de la nôtre, un avantage de dix-huit cents par douzaine sur tout poisson en boîtes.

La porcelaine et la porcelaine de Chine sont augmentées de 20 à 25 pour cent. Un droit de 25 pour cent a été mis sur les peignes ; auparavant, il était imposé sur la matière qui entrait dans leur fabrication ; on a mis 20 pour cent sur les crêpes ; 30 pour cent sur les cannes à pêche ; $\frac{1}{2}$ de centin par livre sur

la peinture à l'épreuve du feu, et \$1.50 par tonne sur les dalles préparées. Le droit sur les fleurs artificielles a été réduit de 30 à 25 pour cent.

Le droit sur les raisins est augmenté de 1 à 2 par livre ; les matelas de tous genre paieront 35 pour cent ; les verres argentés, en imitation de porcelaine, abat-jours, carafes, etc., 25 pour cent ; gants, mitaines, de quelque matière qu'ils soient faits, 25 pour cent ; tuyaux en fer brut non passés à la filière, plaqués, autrement manufacturés, 15 pour cent ; plaques, loupes, cercles en fer, réduits de 12½ à 10 pour cent ; réglisses, 20 pour cent ; à l'état d'extrait ou fabriquées, 1 centin par livre et 20 pour cent ; extrait de malt lorsqu'il entre dans les préparations de médecines, 25 pour cent ; volailles et gibier, 25 pour cent ; produits de laiterie, 30 pour cent.

Nous avons augmenté le droit *ad valorem* de 10 à 15 pour cent sur les harmoniums, le droit spécifique restant le même. Le bismuth a été mis au nombre des articles admis en franchise. Nous exigeons 25 pour cent sur le papier réglé ; 30 pour cent sur les faux-cols de papier ou de toile ; le droit sur le mercure est de 10 pour cent.

Quant aux droits sur le champagne, il est dit que les bouteilles et les demi-bouteilles devront contenir une pinte et une chopine d'après l'ancienne mesure. L'acier et les objets qui en sont manufacturés ont été inscrits dans la liste des articles admis en franchise pour une autre année. Quant au sucre, au sirop et à la mélasse, nous avons décidé que l'impôt auquel ils sont sujets sera déterminé par leur prix sur le marché, y compris le droit d'exportation et toute autre taxe du gouvernement. Le droit sur les valises a été augmenté de 25 à 30 pour cent ; sur les cigares et les cigarettes, de 50 à 60 par livre ; les tomates en conserve, 2 cents par livre ; mouvements de montres, 20 pour cent ; boitiers et montres, 20 pour cent. Le droit sur les moyeux et les raies de roues est réduit de 20 à 15 pour cent.

J'aborde maintenant une question importante qui est celle du charbon. Lorsque ce sujet fut soumis à la considération du parlement, le gouvernement, après avoir mûrement délibéré, vint à la conclusion que l'imposition d'un droit de 50 cents par tonne sur la houille bitumineuse au-

rait pour effet d'assurer l'exportation de ce produit de la Nouvelle-Ecosse à Toronto. Une quantité considérable de charbon a été expédiée à Toronto l'année dernière, et, si les arrangements que l'on a voulu conclure avec le Grand-Tronc eussent réussi, de plus grandes quantités auraient été transportées de certaines parties de la Nouvelle-Ecosse à Toronto. Après avoir donné à ce sujet toute l'attention qu'il méritait, et afin de permettre à cette industrie d'envoyer ses produits jusqu'à Hamilton, nous avons l'intention d'ajouter 10 cents additionnels par petite tonne sur le charbon bitumineux, ce qui établit le chiffre de l'impôt à 60 cents par petite tonne.

Viennent ensuite les ardoises et les manufactures d'ardoises qui ne sont pas autrement spécifiées. Elles sont soumises à un droit de 25 pour cent *ad valorem*. Les laines et lainages, c'est-à-dire les Leicester, Cotswold, Lincolnshire et la laine longue, tels qu'on les trouve en Canada, seront frappés d'un droit de 3 centins par livre.

M. MACKENZIE : L'honorable député voudrait-il bien nous dire quel est le montant du revenu qu'il espère retirer de ces changements dans le tarif?

SIR SAMUEL L. TILLEY : J'ai déjà dit qu'après avoir mûrement étudié la question, je ne pensais pas que nous retirerions beaucoup de profit de ces changements.

M. MACKENZIE : Pas sur le charbon, du moins!

SIR SAMUEL L. TILLEY : Non, parce que nous pensons que cette mesure aura pour effet d'assurer l'expédition du charbon de Toronto à Hamilton, et, si cela arrive, nous perdrons le revenu que nous aurions pu recevoir autrement ; mais nous compensons cette perte par les droits d'exportation que nous retirons sur le sucre et sur d'autres produits ; car les estimations des revenus ainsi augmentés ne sont pas basées sur ces résolutions.

Voici maintenant la liste des articles additionnels admis en franchise : sulfate d'ammoniac ; bismuth ; outillage pour les fabriques de laine et coton ; ces derniers articles sont admis en franchise jusqu'au 1er octobre 1880 ; mûriate de potasse ; bagage d'immigrants : ces derniers articles seront soumis à des règlements qui devront être établis par le ministre des douanes ; bétail vivant lorsqu'il sera im-

porté dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest par les immigrants qui désirent s'y établir, et ce, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le gouverneur en conseil ; l'acier, jusq'en 1882 ; les peintures et les couleurs à l'eau, revues périodiques brochées, la laine et les animaux qui ne sont pas spécifiés.

En terminant, je puis dire que c'est avec confiance que je soumetts ces résolutions à la Chambré. Je crois qu'elles sont d'accord avec la politique adoptée par le gouvernement à la dernière session, et que la Chambré, ainsi que tout le pays, les approuveront en tout point.

A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR.

SIR RICHARD J. CARTWRIGHT : Monsieur l'Orateur, il y a un point sur lequel mon honorable adversaire a appuyé, et, sur ce point, je suis complètement de son avis. Je reconnais avec lui que lorsqu'on soumet au pays un remaniement fiscal comportant des changements aussi considérables que ceux qui sont faits par le tarif qu'il a proposé dernièrement, il faut nécessairement qu'il s'écoule un laps de temps très considérable avant que les résultats complets d'une semblable mesure puissent s'affirmer d'une manière bien définie. Je sais parfaitement aussi, qu'en dehors et indépendamment de la politique fiscale que nous avons adoptée, il s'est produit un grand nombre de causes qui ont toutes affecté plus ou moins la position et les ressources du pays. Moi-même, lorsque j'occupais la charge que remplit aujourd'hui l'honorable monsieur, je n'ai jamais commis l'erreur de supposer que la meilleure politique fiscale possible pût corriger les effets d'une conduite extravagante de la part du gouvernement ou du peuple lui-même ; et je n'ai jamais voulu affirmer dans cette Chambré ou ailleurs que même une très-mauvaise politique fiscale pût, du coup, neutraliser les résultats provenant de grandes ressources naturelles ou d'un grand déploiement d'activité industrielle de la part du peuple auquel ce système est appliqué. Voilà des principes que je tiens pour vrais, en thèse générale, partout, mais surtout au Canada et même dans toute l'Amérique du Nord ; car ce sentiment, grâce à diverses circonstances, peut être considéré comme dans un état général de croissance rapide, bien que

cette croissance se produise par chocs et par saccades pendant lesquels, ainsi que nous le démontrent notre propre expérience et l'histoire commerciale des Etats-Unis, les périodes d'exubérance soient suivies de périodes de dépression et *vice versa*, à tour de rôle. Je crois, néanmoins, que, malgré tout, l'époque actuelle offre certains faits généraux assez prononcés à l'aide desquels nous pouvons en arriver à quelque conclusion sur les avantages de la politique des honorables messieurs. Nous ne savons que trop bien, par exemple, que notre revenu n'a pas augmenté, malgré les explications quelque peu confuses au cours desquelles l'honorable ministre des finances a essayé de nous démontrer que, par le fait que, le 1er mars 1880, nos recettes étaient de deux millions de moins que le 1er mars 1878, nous sommes certains d'avoir un surplus pour les quatre mois suivants. Nous savons également qu'il peut être vrai, ainsi que l'honorable monsieur nous l'a dit, que, dans le Nouveau-Brunswick, on s'attend à ce que de nouvelles fabriques surgissent, bien qu'elles n'aient pas encore commencé à donner du travail aux habitants de cette province favorisée. Mais ce que nous savons aussi, c'est que, dans d'autres parties du Canada que nous connaissons d'avantage, ces heureux résultats ne se sont pas fait sentir ; et, loin que la classe ouvrière y trouve du travail, nous voyons au contraire, comme l'honorable monsieur a pu le constater il y a dix jours aux abords du parlement, que des centaines et même des milliers d'ouvriers, périssant de faim, maudissent le jour où ils ont eu foi aux promesses trompeuses des honorables messieurs de la droite. Nous savons parfaitement, nonobstant les dénégations de l'honorable monsieur, que la confiance qui devait s'emparer de notre monde commercial à l'heureux avènement de ses amis au pouvoir, a pris la forme singulière d'une dépréciation plus considérable dans les actions de banque, et d'un nombre de faillites, parmi les banques et les maisons de commerce, plus grand qu'il ne l'a jamais encore été dans ce pays. Nous savons que, s'il fallait une preuve de ces faits, l'honorable monsieur la trouverait dans une pétition que 3,000 électeurs de la ville et du comté de Saint-Jean viennent de faire déposer sur le bureau de cette Chambré ; nous savons que la population n'est pas satisfaite de sa politique ; et je